

Macron, la campagne de la chaise vide

De son poste de simple observateur de la présidentielle, Emmanuel Macron a tiré quelques enseignements pour sa propre campagne. Les sujets de dette et d'institutions ne prennent pas.

LE FAIT DU JOUR POLITIQUE de Cécile Cornudet



Encore une semaine sans campagne, ou plutôt sans candidat. Les proches d'Emmanuel Macron avaient dans le secret noté lundi 21 février d'une croix rouge. « Il devait se déclarer ce jour-là », se persuade un ministre du premier cercle. Le soir, il aurait passé une tête à la réunion de la « maison commune » de la majorité opportunément organisée dans la foulée, au QG. Las, réunion sans candidat. L'Ukraine est passée par là. La croix rouge a été effacée. « De toute façon, on n'est plus à une semaine près », poursuit le même ministre. L'équipe a des fourmis dans les jambes mais reconnaît un certain confort à cette position fantôme. Son candidat échappe à beaucoup des grands oraux organisés par les clientèles électorales de tous ordres, comme le Medef ce même lundi. Depuis que Nicolas Hulot a contraint chacun à se positionner sur l'environnement en 2007, l'exercice est devenu la norme. Des candidats à la queue leu leu pour quêter des voix quand les mêmes organisations remuaient ciel et terre dans le passé pour leur arracher un rendez-vous. Ses adversaires planchent ce mardi devant des jeunes à Radio France, quand Emmanuel Macron s'occupe des affaires du monde... Les deux pieds hors de la campagne, mais les deux yeux dedans. Car il regarde,

le futur candidat, ou du moins ses proches pour lui, et il adapte, sans arrêt. A l'automne, lorsque Valérie Pécresse gagne la primaire LR en l'accusant d'avoir « cramé la caisse », le président s'inquiète. Et si la question de la dette redevenait une préoccupation majeure ? De son observatoire, il s'est depuis rassuré. Valérie Pécresse tente bien devant le Medef de marquer sa différence en promettant des économies et une gestion plus rigoureuse des deniers publics. Mais les questions sont rares dans la salle sur le sujet. « *Personne sur le terrain ne me dit qu'il faut couper dans la fonction publique, les gens veulent des profs et des médecins* », assure un ministre. Un autre sujet semble ne pas avoir passé l'étape de l'observatoire, celui des institutions. En 2017, il avait tenu une bonne place, boosté par Jean-Luc Mélenchon et sa VI^e République. « *Cette fois cela ne prend pas et ce ne sera doute pas un sujet central de la campagne Macron* », dit un de ses stratèges. Tout au plus Emmanuel Macron poussera-t-il les sujets de démocratie participative, confie Richard Ferrand au « Monde ». Les macronistes ont aussi une explication au désintérêt des Français pour la campagne. Ils anticiperaient tellement la réélection d'Emmanuel Macron qu'aucune proposition de ses adversaires ne serait regardée comme devant être un jour appliquée. Ce constat a un revers : « *Pour nous ce sera l'inverse* », la moindre proposition pourra tout enflammer. ccornudet@lesechos.fr

Louis-le-Grand et Henri-IV : trois pistes pour accroître la mixité

ÉDUCATION

Après l'annonce de la suppression, pour les Parisiens, du recrutement sur dossier à Louis-le-Grand et Henri-IV, l'académie de Paris planche sur un quota de boursiers.

Marie-Christine Corbier
@mccorbier

Rien n'est encore officiel mais plusieurs pistes sont sur la table pour régler la question sensible du recrutement des lycées Henri-IV et Louis-le-Grand. Le rectorat de Paris avait annoncé, fin janvier, son souhait de supprimer le recrutement par dossier des élèves parisiens, dès la rentrée prochaine, au profit de l'algorithme Affelnet. Depuis, les critiques se sont multipliées, à coups de tribunes et pétitions.

L'académie de Paris veut y faire entrer davantage d'élèves boursiers pour « élargir l'élite ». Les opposants à la réforme, eux, redoutent « un nivellement par le bas » et « une fuite des familles vers le privé ». Ils dénoncent le caractère « opaque » de l'algorithme Affelnet là où Julien Grenet, professeur associé à l'École d'économie de Paris et président du comité de suivi d'Affelnet, balaie ces arguments avec des simulations (*).

Quotas d'élèves

« On est très inquiets », témoigne Bruno Bensaid, élu FCPE au lycée Louis-le-Grand et porte-parole du collectif « Sauvons le mérite », opposé à la réforme. « Un élève qui a 19 en mathématiques et 12 en EPS va être défavorisé par rapport à celui qui aurait 15 dans les deux matières », explique-t-il. De quoi passer à côté de profils atypiques et se priver de potentielles médailles Fields. « Ce n'est pas un concours, c'est une affectation », s'agace Claire Mazon, directrice académique des services de l'Éducation nationale chargée des lycées.

Après un mois de vifs débats, la première piste est celle des quotas d'élèves venant de collèges socialement divers, selon leur indice de positionnement social. Cet « IPS »



L'académie de Paris cherche à réguler la question sensible, et sujette à polémiques, du recrutement des lycées parisiens Henri-IV et Louis-le-Grand (ci-dessus). Photo Olivier Coret/Sipa

est établi à partir de la profession des parents d'un établissement. Ces quotas pourraient se calquer sur la répartition des élèves de seconde de l'académie : 40 % des élèves affectés venant de collèges favorisés, 35 % de collèges intermédiaires et 25 % de collèges défavorisés.

Mais l'établissement de ces quotas, envisagé fin janvier, n'est plus certain. « Ce qui posait problème dans l'origine des collégiens entrant à Louis-le-Grand et Henri-IV, c'est que les élèves venant des collèges moins favorisés ou intermédiaires n'y postulaient pas », explique Claire Mazon. Or, si le fait d'avoir uniquement le vœu à faire [via Affelnet, au lieu d'avoir à constituer un dossier, NDLR] libère une forme d'autocensure, on n'aura pas besoin de quotas. Ce serait l'idéal. » La deuxième piste à l'étude vise à imposer un quota de boursiers de 15 %, voire plus, là où le taux de boursiers est, selon le rectorat, de 8 %, contre 22 % en moyenne dans l'académie.

La troisième piste, défendue par Gilles Le Gendre, député LREM qui a les deux lycées dans sa circonscription, suggère d'appliquer un « Affelnet bis » avec des aménagements par rapport « à l'Affelnet de droit commun ». Le taux de boursiers passerait de 8 à 15 ou 16 %, avec l'objectif de rejoindre à terme la moyenne académique de 22 %. Et le député souhaite que les collégiens déjà scolarisés à Henri-IV bénéficient d'« un bonus ».

« Surreprésentation »

« Cela ne me choque pas du tout que des collégiens qui ont fait toutes leurs études, de la 6^e à la 3^e, qui sont connus pour la qualité de leurs notes, pour leur comportement, aient un petit bonus, que l'Affelnet pur et dur ne leur permettrait pas d'obtenir », indique-t-il aux « Echos ». « C'est là-dessus que j'ai souhaité que le rectorat travaille », ajoute-t-il... tout en insistant sur l'importance d'avoir plus de « mixité » pour éviter d'en « faire

deux lycées qui seraient en extraterritorialité totale ».

Ce « petit bonus » ne risque-t-il pas de renforcer ce sentiment d'« extraterritorialité » ? « C'est le propre d'un compromis, il ne peut pas satisfaire tout le monde à 100 % », défend Gilles Le Gendre. A quelques semaines de l'élection présidentielle et des législatives, il regrette aussi un calendrier « qui n'est pas ultra bien choisi électoralement parlant ».

« Cette idée de bonus pour les élèves du 5^e arrondissement est assez choquante, estime Bruno Bensaid. Cela ne correspond en aucun cas à notre définition de l'excellence. » Julien Grenet a, lui, dénoncé « le traitement préférentiel dont bénéficient les collégiens d'Henri-IV » et leur « surreprésentation au lycée » (26 % des 191 élèves), « difficile à justifier sur le seul fondement du mérite scolaire ».

(*) « La Vie des Idées ».

en bref



Forte accélération de la croissance de l'activité du secteur privé en février

CONJONCTURE La croissance de l'activité du secteur privé s'est fortement accélérée en février, en France, pour atteindre son plus haut niveau depuis juin 2021, selon une estimation provisoire publiée lundi par le cabinet IHS Markit. Après un net tassement à 52,7 en janvier, dû au variant Omicron du Covid-19, l'indice PMI Flash s'est établi à 57,4 en février, notamment grâce à un renforcement de la demande et malgré des perturbations persistantes sur les chaînes d'approvisionnement.

Haute fonction publique : appel à une profonde réforme des corps techniques

GRANDES ÉCOLES

S'il ne remet pas en cause la suprématie de Polytechnique, le rapport Berger-Guillou-Lavenir propose de revoir de fond en comble le recrutement et la gestion des ingénieurs de l'Etat.

Leïla de Comarmond
@leiladeco

Il y a eu le symbole, avec le remplacement de l'ENA par l'Institut national du service public, et la révolution, avec l'élargissement des recrutements et la création du corps unique des administrateurs de l'Etat. Mais il manque encore sa seconde jambe à la réforme de la haute fonction publique voulue par le chef de l'Etat : celle concernant les quatre grands corps techniques recrutés pour une bonne part via l'École polytechnique – ingénieurs des mines, des ponts, eaux et forêts, de l'armement et administrateurs de l'Insee.

Le sujet est moins médiatique mais il est aussi sensible que la remise en cause des grands corps administratifs : les grands corps

techniques, à commencer par celui des mines, constituent un vivier historique du grand patronat français. Il a donc fallu du doigté aux trois auteurs qui viennent de remettre un rapport sur le sujet au Premier ministre, Jean Castex.

Besoins de l'Etat

Vincent Berger, normalien, ancien président de l'université Paris-Diderot, aujourd'hui à la Cour des comptes, Marion Guillou, ancienne élève de Polytechnique, dont elle a présidé le conseil d'administration, et Frédéric Lavenir, qui préside aujourd'hui l'Adie, ont pris soin d'inscrire leurs travaux dans le cadre des besoins présents et futurs de l'Etat en ingénieurs.

Ils ont identifié sept domaines, appelant à élargir le spectre actuel des compétences : « l'armement, auquel la mission ajoute l'espace » ; les données et statistiques, mais aussi la data science ; « l'énergie, élargie aux industries de la décarbonation » ; « les infrastructures, étendues à l'aménagement et incluant les transports » ; « les technologies de l'information et du numérique, incluant la cybersécurité, les télécommunications et les systèmes d'information » ; « l'environnement, le climat et l'alimentation » ; et enfin « la santé ».

Vincent Berger, Marion Guillou et Frédéric Lavenir se sont interrogés sur les modalités de recrutement pour faire face à ces besoins en prenant garde à ne pas remettre en cause la voie royale de recrutement via l'X, dont le rapport confirme la « place prépondérante » (tout en remettant en cause le sacro-saint classement). Ils préconisent une forte diversification des recrutements.

Outre l'instauration d'un quota minimum d'un tiers de femmes, il est proposé de créer un « concours talents » pour les boursiers.

Outre l'instauration d'un quota minimum d'un tiers de femmes, ils proposent de créer un « concours talents » « disposant de 15 % des places ouvertes à l'École polytechnique et au concours externe » pour les boursiers. Mais aussi de mettre en place une voie d'accès ouverte à l'ensemble des ingénieurs et une autre pour ceux ayant au moins sept ans d'expérience, en plus de développer le recrutement des doc-

teurs issus de l'université. Tout cela s'ajoutant aux concours internes existants, ce qui semble peu compatible avec un statu quo à l'X.

Corps unique d'ingénieurs

Le rapport s'attaque également au sujet ultra-sensible de multiplicité des corps techniques. L'attaque n'est pas frontale. Mais le résultat de l'examen des trois scénarios soumis par Matignon concernant l'avenir des corps techniques est là : sans surprise, l'intégration des ingénieurs dans le corps des administrateurs de l'Etat apparaît inadéquate compte tenu de leurs spécificités ; a contrario, si les 4 corps sont maintenus, on comprend que les vieilles habitudes de fonctionnement en silo persisteront ; ne reste donc que le troisième scénario de la création d'un corps unique des ingénieurs de l'Etat.

Saluant les « propositions ambitieuses et opérationnelles » du rapport, Jean Castex a, dans un communiqué, annoncé qu'il chargeait la déléguée interministérielle à l'encaissement supérieur de l'Etat, Emilie Piette, « d'effectuer un examen approfondi des propositions du rapport et de conduire une concertation élargie sur ses recommandations » avec pour objectif une mise en œuvre « au plus tard en 2023 ». Un dossier pour l'après-présidentielle. ■

LesEchos SUR inter

RETROUVEZ DOMINIQUE SEUX
DANS « L'ÉDITO ÉCO »
À 7H45
DU LUNDI AU VENDREDI